

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 15 mai 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue dans la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest à La Sarre, le 15 mai 2019 à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Alain Gagnon	Authier-Nord	
		Marcel Bouchard	Chazel	
			Daniel Céleste	Clermont
	Mme	Suzanne Théberge	Clerval	
	MM.	Gilbert Rivard	Duparquet	
		Rémi Jean	Dupuy	
		Henri Bourque	Gallichan	
		Jean-Guy Boulet	La Reine	
		Yves Dubé	La Sarre	
	Mme	Suzie Domingue	Macamic	
	M.	Roger Lévesque	Normétal	
	Mme	Louisa Gobeil	Palmarolle	
	MM.	Pierre Godbout	Poularies	
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur	
Léo Plourde		Roquemaure		
David Goulet		Ste-Germaine-Boulé		
Yvon Morin		Ste-Hélène		
Lucien Côté		Taschereau		
Alain Guillemette		Val Saint-Gilles		
Directrice générale :	Mme	Nicole Breton		
Directeur général :	M.	Normand Lagrange		
Directrice générale adj.	Mme	Micheline Trudel		
Secrétaire d'assemblée:	Mme	Vanessa Pronovost		
Absents :	M.	Marcel Cloutier	Authier	
	Mme	Diane Provost	St-Lambert *	
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc	

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux
- 4- Ratification des procès-verbaux
- 5- Affaires en découlant
- 6- Rapport et compte rendu

- 7- Correspondance
- 8- Développement
- 9- Aménagement
- 10- Gouvernance
- 11- Résolutions diverses
- 12- Avis de motion, projet et adoption de règlement
- 13- Parole au public
- 14- Levée et fermeture de la séance

19-61 Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du 17 avril 2019

19-62 Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 17 avril 2019.

Ratification du procès-verbal du 3 avril 2019

19-63 Proposé par monsieur Gilbert Rivard, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 3 avril 2019.

* Arrivée de madame Diane Provost.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORT ET COMPTE RENDU

Commission scolaire du Lac-Abitibi

Monsieur le préfet fait un compte rendu de la rencontre du 14 mai dernier avec les représentants de la Commission scolaire du Lac-Abitibi.

CORRESPONDANCE

Tourisme Abitibi-Témiscamingue – Guide touristique officiel 2019-2020

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Rencontre avec madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, jeudi le 23 mai prochain.

Invitation

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Rassemblement des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, le 24 mai prochain à Rouyn-Noranda.

DÉVELOPPEMENT

Fonds Jeunes promoteurs – Projets JP2019-01 à JP2019-06

19-64

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Suzie Domingue et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations des conseillers en développement pour les projets JP2019-01 à JP2019-06 et d'utiliser l'enveloppe du Fonds Jeunes promoteurs à cet effet.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Projets CR-118 à CR-130

19-65

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de reprendre et d'adopter les recommandations du comité Développement – Volet projets structurants pour les projets CR-118 à CR-130, présentés dans le cadre de la PSPS.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds d'Économie sociale – Projet ÉS-006

19-66

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité Développement – Volet projets structurants pour le projet ÉS-006.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Madame Julie Mainville, agente de développement rural, informe les conseillers de comté que la date de dépôt de projets du Fonds d'économie sociale ainsi que la PSPS est fixée au 6 septembre 2019.

Démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

19-67

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu :

- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière collective pour la mise à jour ou l'implantation de la démarche MADA, conditionnellement à l'adhésion d'au moins six municipalités à cette démarche;
- **DE DÉSIGNER** madame Julie Mainville, agente de développement rural, à titre de responsable du dossier « Aînés » pour la MRC d'Abitibi-Ouest.

AMÉNAGEMENT

Monsieur Normand Grenier, directeur à l'aménagement du territoire, présente les grandes lignes du Règlement 06-2018, dit Règlement modifiant le règlement 03-2016 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04).

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Règlement 06-2018 – Règlement modifiant le Règlement 03-2016 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04)

19-68

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par madame Suzie Domingue et unanimement résolu d'adopter le Règlement 06-2018, dit Règlement modifiant le Règlement 03-2016 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04).

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Portrait du territoire et analyses – Mise à jour

ATTENDU QUE le document *Portrait du territoire et analyses* fait partie intégrante du document d'accompagnement du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest (SADR-04);

ATTENDU QUE le document *Portrait du territoire et analyses* a été bonifié afin d'exclure les îlots déstructurés et mettre à jour certaines données;

19-69

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter la mise à jour du document *Portrait du territoire et analyses*.

GOUVERNANCE

Directrice du service administratif – Embauche

19-70

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par monsieur Marcel Bouchard et unanimement résolu d'embaucher madame Sylvie Therrien à la fonction de directrice du service administratif.

Le tout selon la politique contractuelle en vigueur et le contrat à intervenir entre les parties

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Auditeur comptable – Nomination

19-71

Proposé par madame Suzanne Théberge, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu de nommer la firme Deloitte à titre d'auditeur comptable pour la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest et le territoire non organisé Rivière-Ojima, pour l'année 2019.

Agence de mise en valeur des forêts privées d'Abitibi – Assemblée générale annuelle

19-72

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées d'Abitibi :

- Monsieur Alain Gagnon (A.-N.), administrateur;
- Monsieur Marcel Bouchard, représentant;
- Monsieur Gilbert Rivard, représentant.

Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT)

Mobile A-T : Entente sectorielle de développement

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit qu'une MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice de ses pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE le projet « MOBILE A-T : implantation de 32 sites cellulaires (LTE-A) en Abitibi-Témiscamingue » déposé par le GIRAT a été priorisé par le comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions de l'Abitibi-Témiscamingue (FARR-AT) lors de sa rencontre du 21 janvier 2019;

ATTENDU QU' une aide financière maximale de 2 543 455 \$ a été réservée par le MAMH, à même l'enveloppe FARR-AT, conditionnellement à la signature d'une entente sectorielle de développement;

ATTENDU QUE le projet se réalisera sur les cinq territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU l'engagement d'un montant de 150 573 \$ pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, sans aucun autre montant additionnel;

ATTENDU QUE les municipalités sont membres du GIRAT et qu'à titre exceptionnel, la MRC d'Abitibi-Ouest signera, pour et au nom de l'ensemble de ses municipalités et territoires non organisés, l'entente sectorielle de développement (référence projet FARR n° 60);

19-73 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Gilbert Rivard, appuyé par madame Louisa Gobeil et unanimement résolu :

- **DE DÉSIGNER** monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer l'Entente sectorielle de développement pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **DE DÉSIGNER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest afin de siéger sur le comité de gestion de l'entente.

Fonds de développement des territoires (FDT) – Engagement

19-74 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Gilbert Rivard et unanimement résolu d'engager la somme de 150 573 \$ pour la réalisation du projet *MOBILE-AT: implantation de 32 sites cellulaire (LTE-A) en Abitibi-Témiscamingue*, à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires.

Milieux humides – Demande de rencontre

19-75 Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu de demander une rencontre avec monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de faire valoir l'impact des milieux humides sur notre territoire.

Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats

19-76 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'adopter la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution de contrats.

Ladite procédure fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation – Appui à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

ATTENDU la résolution 2019-03-1989 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean relativement à la demande d'adoption du Règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest reprend tous et chacun des ATTENDUS;

19-77

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charrette, et à son gouvernement, d'adopter, dans les plus brefs délais, la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation ».

La résolution 2019-03-1989 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fait partie des présente pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Fibre optique – Appui à la MRC de Témiscouata

ATTENDU la lettre du 23 avril 2019 de la MRC de Témiscouata, adressée à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, concernant le loyer associé aux frais d'attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest appui la demande de la MRC de Témiscouata dans ce dossier;

19-78

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu :

- **DE DEMANDER** à monsieur François Legault, premier ministre du Québec, d'imposer une tarification aux propriétaires et aux gestionnaires des parcs de poteaux qui soit ajustée à la réalité des réseaux de fibre optiques en région.

La lettre de la MRC de Témiscouata fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Évaluateur-estimeur de bâtiment – Programme de formation

19-79

Proposé par monsieur Pierre Godbout, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'adresser une lettre d'appui à monsieur Pierre-Luc Tremblay, coordonnateur à la Formation continue, Service aux entreprises et International de St-Jérôme, pour la mise en place du programme « Attestation d'étude collégiales (AEC) Évaluateur-estimeur en bâtiment ».

Territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc) – Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon : Rapport financier 2018

19-80

Proposé par monsieur Marcel Bouchard, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter, pour et au nom du territoire non organisé Rivière-Ojima (secteur Languedoc), le rapport financier 2018 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 02-2019 – Règlement modifiant le Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

19-81

Proposé par monsieur Jean-Guy Boulet, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu d'adopter le Règlement 02-2019, dit Règlement modifiant le Règlement relatif au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Règlement 03-2019 – Règlement afin d'abroger le Règlement sur le respect de la personne et contre le harcèlement psychologique

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

19-82

Proposé par madame Suzie Domingue, appuyé par madame Suzanne Théberge et unanimement résolu d'adopter le Règlement 03-2019, dit Règlement afin d'abroger le Règlement sur le respect de la personne et contre le harcèlement psychologique.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Règlement 06-2018 – Règlement modifiant le Règlement 03-2016 Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR-04)

Le Règlement 06-2018 est présenté à la rubrique « Aménagement ».

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

19-83

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 20.

Le préfet

La directrice générale

ADOPTÉ LE : 19 juin 2019

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.